



## SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL

### La CARSAT finance, la Capeb accompagne !

### La CARSAT relance l'aide Échafaudage + jusqu'au 31/12/2020 N'attendez pas pour en profiter, le taux de subvention est de 25% !

La CARSAT continue de proposer les aides « TMS PRO ACTION » ; « STOP AMIANTE » et « BATIR + ». Ces aides CARSAT sont à réserver par courrier recommandé au plus tard le 31 décembre 2020.

Type de matériel	Organisme financeur	Effectif Entreprise	Date limite de la demande	obligation	Taux subvention
<b>ÉCHAFAUDAGE +</b> Echafaudage de pied (limité à 1 unité) Echafaudage roulant (limité à 3 unités) <b>Inclus obligatoirement</b> : des gardes corps, (à montage et démontage en sécurité), représentant au moins 20% du H.T. du matériel. Options cumulables : remorque avec rack et escaliers d'accès associés à l'achat d'un échafaudage.	Carsat	Entre 1 et 49 salariés	31/12/2020	Formation obligatoire : au moins un salarié par tranche d'effectif de 10 salariés, depuis moins de 5 ans	25% de l'investissement H.T. dans la limite d'une subvention totale de 25 000 €, option(s) comprise(s).
<b>TMS PRO ACTION</b> Matériel et équipement pour réduire les contraintes physiques par réduction des manutentions manuelles (monte matériaux, pont roulant, gerbeur électrique, lève radiateur, diable électrique, pompe à chape fluide, etc).	Carsat	Entre 1 et 49 salariés	31/12/2020	Non	50% plafonné à 25 000 € du matériel H.T.
<b>BATIR +</b> Équipements pour encourager les TPE de la maçonnerie à déployer des mesures pour améliorer les conditions d'hygiène et la prévention des risques de chutes et des TMS.	Carsat	Entre 1 et 49 salariés	31/12/2020	Non	40% du H.T. plafonnée à 25 000 € du matériel HT (voire 50% si achat bungalow inclus)
<b>STOP AMIANTE</b> Équipements destinés à réduire les expositions aux fibres d'amiante (aspirateur spécifique, dispositif de respiration, masque, bungalow de décontamination).	Carsat	Entre 1 et 49 salariés	31/12/2020	Formation : 1 salarié par tranche de 5 salariés au risque « Amiante »	40% plafonné à 25 000 € du matériel H.T.

● **Subvention :**

- Valider l'équipement et la formation éventuelle avant montage du dossier

**Contact subvention** : Philippe LE RAY – service économique et fiscal - philippe.leray@capeb56.fr

● **Formation**

- Échafaudage fixe : sessions de formation en octobre et novembre 2019 à Vannes et Quimper
- Échafaudage roulant : formation possible dans l'entreprise

**Contact formation** : Aurélie CLAMENS - service formation - aurélie.clamens@capeb56.fr